



CEA



**Cinquième Conférence des ministres africains chargés  
de l'enregistrement des faits d'état civil**  
Lusaka, 14-18 octobre 2019

CRMC5/2019/24

## **Modernisation du système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil au Burkina Faso grâce à l'innovation iCivil**

**Thème de la Conférence :**

*Des systèmes innovants d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des  
statistiques de l'état civil : fondement pour la gestion de l'identité juridique*



**APAI-CRVS**  
Pour que chacun soit visible en Afrique



**Décennie du repositionnement  
de l'enregistrement des faits  
d'état civil et des statistiques  
de l'état civil en Afrique  
2017-2026**



## I. Introduction

1. Selon le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, les taux d'enregistrement des naissances en Afrique subsaharienne sont inférieurs à 50%. Dans les ménages les plus pauvres, moins de 30 % des naissances sont enregistrées. D'après la même source, aujourd'hui encore 95 millions d'enfants africains de moins de cinq ans n'ont pas d'identité juridique. L'Organisation mondiale de la Santé observe que deux sur trois décès ne sont jamais enregistrés et ne sont donc pas inclus dans les statistiques de l'état civil. Les registres de l'état civil sont si incomplets que des millions d'enfants et d'adultes n'y figurent pas, ce qui les prive de leurs droits fondamentaux, notamment de la reconnaissance juridique donnant accès aux services sociaux de base, notamment l'éducation et la santé. Par ailleurs, les États ne disposent pas de données fiables et complètes pour planifier leurs politiques. Cette absence d'identification des ressortissants se traduit en fait par leur exclusion et par l'échec persistant des programmes nationaux de développement du fait de l'incertitude du statut juridique et de l'inégalité des ressortissants devant la loi, d'où l'instabilité politique et sociale.

2. Il ressort d'une étude de la Banque mondiale menée au Burkina Faso<sup>1</sup> que plus de 6 millions de Burkinabé ne peuvent prouver leur faute d'un extrait d'acte de naissance. En 2017, 49,4 % seulement des naissances survenant dans des établissements sanitaires publics et privés étaient enregistrées dans le délai légal de deux mois, tandis que seulement 34,25 % des décès étaient enregistrés.<sup>2</sup>

3. Dans l'ensemble, les statistiques de l'état civil ne sont pas suffisamment recueillies à partir des registres et ne sont donc pas correctement documentées.

## II. Nécessité pour le Burkina Faso d'avoir un registre national numérisé des faits d'état civil

4. Malgré la formulation en 2012 d'une stratégie nationale de l'enregistrement des faits d'état civil destinée à augmenter l'offre et la demande des services de l'état civil, le Burkina Faso est encore loin d'atteindre les normes internationales d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, ce qui s'explique par les faiblesses suivantes :

- Les centres d'enregistrement des faits d'état civil sont inaccessibles pendant l'hivernage, en particulier pour les personnes vivant en zones rurales.
- Les parents, étant souvent analphabètes, ne savent pas qu'il y a un délai légal pour l'enregistrement des naissances et autres faits d'état civil.
- Les populations ne sont pas au courant des procédures d'enregistrement des naissances et autres faits d'état civil.
- Le pays manque de registre et de formulaires d'enregistrement des faits d'état civil.
- Il est difficile d'archiver les registres et autres documents de l'état civil dans les locaux de stockage.
- Il n'a pas été possible de mettre en place un registre de l'état civil exhaustif, dynamique et centralisé.

<sup>1</sup> Voir (en anglais) <http://pubdocs.worldbank.org/en/653431522763079651/Burkina-Faso-ID4D-WebFinal040318.pdf>.

<sup>2</sup> Rapport sur la mise en application du plan d'action de 2017 relatif à la stratégie révisée de l'enregistrement des faits d'état civil, Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation du Burkina Faso.

5. Toutes ces difficultés sont particulièrement graves dans les zones rurales, déjà pauvres, où vit plus de 80 % de la population.

6. C'est pourquoi le Gouvernement burkinabé considère le recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, en particulier les technologies mobiles, comme un moyen rapide, sûr et moins coûteux de mettre en place un service fiable et sécurisé d'enregistrement des faits d'état civil qui couvre tout le territoire national.

7. Le Burkina Faso s'est intéressé à la solution technique iCivil suite à la réussite d'une expérience menée à la mairie de Ouagadougou. Ce système inédit simplifie le processus d'enregistrement des faits d'état civil et produit les statistiques de l'état civil, grâce à un code d'identification unique qui est donné à chaque ressortissant et qui le relie aux autres écosystèmes d'identification.

8. L'essai mené au Burkina Faso a démontré le potentiel de la solution iCivil de résoudre les problèmes relatifs à la nécessité d'enregistrer les faits d'état civil et d'établir les statistiques de l'état civil. Le projet pilote a commencé en 2015 dans 10 maternités, mais une seule est maintenue par le démonstrateur depuis 2016.

9. Le projet pilote iCivil a immédiatement enregistré plus de 3000 naissances, soit un taux d'enregistrement effectif de 100 %. Cela a permis de délivrer des extraits d'acte de naissance à tous les enfants ainsi identifiés, à la différence du système traditionnel qui n'avait abouti qu'à un faible taux d'enregistrement de 49,40 % en 2017.<sup>3</sup>

10. Ce projet pilote a démontré que la solution iCivil pouvait surmonter les problèmes de suivi des indicateurs de l'état civil disponibles en temps réel, avec des données exactes et totalement fiables, facilitant ainsi la prise de décisions opérationnelles.

11. La solution iCivil permet à l'État d'intégrer les personnes non enregistrées dans les registres de l'état civil et à quiconque d'obtenir ses pièces d'identité dans n'importe quel office de l'état civil, grâce à un système qui gère automatiquement les références dans les marges des registres. Les coûts de fonctionnement du système sont aussi moins élevés que ceux des systèmes manuels traditionnels utilisés jusqu'alors. En étendant comme prévu le système à tout le pays, le Burkina Faso aura un système complet, dynamique, centralisé et numérisé d'enregistrement des faits d'état civil sur tout le territoire national.

### **III. Description de la solution technique iCivil conçue pour la gestion de l'état civil**

12. La solution technique iCivil a pour but de mettre en place un registre numérisé et centralisé de l'état civil à l'aide des nouvelles technologies. De l'enregistrement numérique de la naissance d'une personne à l'enregistrement numérique de son décès, le système assure le suivi de tous les faits d'état civil (naissance, mariage, divorce et décès).

13. Cette solution intégrée d'enregistrement des naissances et des autres faits d'état civil, qui repose sur une application mobile, permet la déclaration, l'enregistrement et la délivrance des extraits d'acte de naissance ainsi que des autres documents de l'état civil. Elle utilise un bracelet « à bulles » pour l'identification des nouveau-nés, garantissant l'inviolabilité de l'identification numérique sur toute la vie d'une personne, avec des SMS cryptés qui transmettent rapidement les informations, compte tenu des difficultés de connectivité et de mobilité.

---

<sup>3</sup> Ibid.

14. Concrètement, un « scellé à bulles » unique et impossible à copier est intégré dans le bracelet de naissance qu'une sage-femme, ou autre personne dûment autorisée, scanne avec le smartphone fourni à cette fin. Un questionnaire apparaît automatiquement pour y inscrire les informations requises (comme le sexe de l'enfant et le nom et les coordonnées de ses parents). Ces données sont envoyées par SMS cryptés au serveur du registre national de l'état civil, qui vérifie la validité du bracelet pour s'assurer qu'il n'a jamais été utilisé auparavant. L'officier de l'état civil poursuit l'enregistrement sur présentation du bracelet avec les informations supplémentaires requises. Un extrait d'acte de naissance peut alors être délivré sur présentation du bracelet le jour même, ou plus tard, dans n'importe quel office de l'état civil du pays.

15. Le projet pilote est actuellement en cours dans trois villes du pays, par opposition au système traditionnel sur papier dont le taux d'enregistrement était très bas.

#### **IV. Interopérabilité avec les systèmes connexes**

16. La solution iCivil doit permettre au Burkina Faso de mettre en place non seulement un registre national de l'état civil dynamique et exhaustif mais aussi les fondations essentielles pour la réussite des écosystèmes connexes. Le pays disposera ainsi, sans frais supplémentaires, des données indispensables pour créer :

- Un fichier des cartes d'identité et des passeports.
- Un fichier électoral.
- Un fichier sanitaire (pour le suivi des vaccinations de l'enfant).
- Un fichier judiciaire (contenant les casiers judiciaires et les certificats de nationalité).
- Un fichier démographique (avec les statistiques nationales portant par exemple sur l'éducation et l'emploi).
- Un registre des entreprises.

#### **V. Planification du déploiement, transfert de connaissances et financement**

17. L'expansion de la solution iCivil à tout le Burkina Faso inclut la fourniture des éléments suivants :

- Deux serveurs pour le stockage des données de l'état civil sur le territoire national.
- Des postes de travail dans 1250 centres d'enregistrement des faits d'état civil (dans tout le pays et dans les ambassades et consulats).
- Des postes de travail dans 25 tribunaux régionaux.
- Des smartphones pour les déclarations des faits d'état civil (naissances et décès) dans 2769 établissements sanitaires.
- Des bracelets avec scellés « à bulle » (pour 800 000 nouveau-nés prévus chaque année).

- La formation pour le personnel technique, les agents de santé et les officiers de l'état civil

## **VI. Administration autonome des données de l'état civil et financement**

18. La solution technique iCivil est un système qui doit être intégré dans le système institutionnel de l'état civil. La gestion des données sera entièrement assurée par les structures agréées du Burkina Faso.

19. Le projet de mise en place de la solution iCivil par le gouvernement a déjà reçu l'appui de partenaires internationaux tels que le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Organisation internationale de la francophonie, le Mécanisme mondial de financement et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

## **VII. Questions à examiner**

### **Problèmes liés à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil**

1. La couverture des réseaux de communication est-elle suffisante ou faut-il la consolider pour le déploiement de la solution iCivil ?
2. Les établissements sanitaires et offices de l'état civil ont-ils accès aux sources d'énergie nécessaires pour le fonctionnement du matériel iCivil ?
3. Comment la solution iCivil assure-t-elle l'interopérabilité avec les autres systèmes d'identification connexes ?
4. Les données produites par iCivil sont-elles conservées au Burkina Faso ?

## **VIII. Pérennisation de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil**

1. Les coûts récurrents de la solution iCivil sont-ils abordables ?
  2. Comment les connaissances peuvent-elles être transmises aux utilisateurs et autres acteurs du système iCivil ?
  3. La solution iCivil est-elle applicable dans d'autres pays d'Afrique ?
  4. Dans combien de langues le système iCivil existe-t-il actuellement ?
-